

Prangins, le 13 mai 2023 Aux membres du Conseil communal

Mesdames, Messieurs,

Selon l'art. 52 du nouveau Règlement du Conseil communal, lequel prévoit que chaque membre du Conseil a le droit d'adresser par écrit ses observations à toute commission chargée d'un rapport sur un préavis municipal, je vous communique ci-après la composition de la commission.

Pour le surplus, conformément à l'art. 46 du nouveau Règlement du conseil communal, la commission désigne elle-même son Président. L'art. 49 précise que le premier membre de cette dernière est en principe le **rapporteur**.

Préavis municipal No. 41/2023 - Demande de crédit de CHF 195'000.- TTC pour la réalisation de sanisettes (WC publics) aux Abériaux

Membres: Mme Fabienne Zingg (1er Membre) - Alternative pranginoise

Mme Caroline Serafini – Alliance libérale de Prangins M. François Krull – Alliance libérale de Prangins Mme Viktoria Temesi – Entente pranginoise Mme Chantal Lauper – Entente pranginoise

Veuillez croire, Mesdames, Messieurs, à mes cordiales salutations.

Pour le Bureau du Conseil communal :

Dominique Rogers